

Au sujet du domicile des employés de Québec

Le projet de règlement ne concernerait pas tous les fonctionnaires municipaux

par Serge GAGNON

Le maire Gilles Lamontagne a apporté hier certaines nuances au sujet d'un projet de règlement concernant le domicile des employés municipaux, en disant qu'il ne saurait être question pour le moment d'obliger les employés de la ville de Québec qui demeurent déjà dans la banlieue à revenir résider dans la cité de Québec.

Le maire ajoute qu'il est nécessaire d'apporter une attention spéciale au problème du domicile des employés municipaux, surtout pour les emplois de simple exécution qui ne requièrent aucune compétence ou connaissance particulière, tels que les emplois de journaliers.

Le 25 juillet dernier, le comité exécutif avait décidé de requérir le contentieux à préparer un projet de règlement sur le domicile des candidats à des emplois et des employés existants, règlement qui devrait contenir la disposition que tout employé désirant obtenir son domicile à l'extérieur des limites de la cité, devrait obtenir la permission au préalable de l'Office du personnel.

Dans le cas où la fonction exercée par un employé nécessite des connaissances et une compétence particulières, le maire Lamontagne reconnaît que l'efficacité, l'expérience et ses connaissances doivent primer le lieu de résidence.

Dans une lettre en réponse à la Jeune Chambre de Lorette-

ville qui avait protesté contre le projet du maire Lamontagne, ce dernier note que dans certains cas, des alarmes nécessaires d'appeler en devoir des pompiers qui se trouvent même à domicile et qu'il y a certains employés du service des Incendies qui demeurent jusqu'à Neuville. « Ces gens demeurent beaucoup plus près de Québec que leur domicile serait encore beaucoup trop loin pour apporter une certaine efficacité dans leur travail comme chargés de la sécurité des personnes et des biens dans la cité de Québec », dit le maire Lamontagne.

À la jeune chambre de Loretteville qui affirmait qu'un groupe imposant de contribuables québécois gagnent leur vie à l'extérieur de Québec alors que les entreprises banlieusardes ne leur imposent pas l'obligation de demeurer à l'extérieur de Québec, le maire répond par une distinction entre l'entreprise privée et le secteur public. « Je n'ai jamais encouragé d'aucune manière que ce soit les entreprises privées de la ville de Québec à n'embaucher que des gens de la ville de Québec », dit-il.

Plus loin, M. Lamontagne demande à un groupe imposant de contribuables de la cité de Québec travaillent pour des municipalités de la banlieue.

Quant au problème des conventions collectives, M. Lamontagne estime qu'il ne peut être en ligne de compte puisqu'il n'a pas fait partie des matières discutées lors des conventions collectives, non plus qu'il n'a été inclus d'un fait ou d'une autre dans une disposition quelconque des conventions collectives de travail en vigueur à la cité de Québec.



Une bourse Jeanne Guithard

À la suite du décès de Jeanne Guithard-Gosselin survenu à Québec le 3 août 1966, épouse de Roger Gosselin, directeur général de l'Opéra de Québec, le milieu artistique a décidé de créer la bourse Jeanne Guithard. La défunte était née le 6 mars 1925 à St-Nazaire, Loire-Atlantique (France). Elle fut soprano-dramatique à l'Opéra de Paris et collaboratrice à la fondation du Théâtre Lyrique de Nouvelle-France (Québec). Elle laissa dans le deuil son époux Roger, ses fils Jean (15 ans), Michel (10 ans) et Denis (8 ans).

L'arrivée au Canada des époux Guithard-Gosselin remonte au 23 janvier 1958. Douce d'une énergie insaisissable, elle fut pendant ses cinq dernières années, l'animatrice du T.L.N.F.

En hommage à la défunte, tous les amis mélomanes de la province sont invités à contribuer à la BOURSE JEANNE GUTHARD. Cette bourse qui sera décernée à de jeunes artistes lyriques québécois commencent, nous l'espérons, la mémoire de celle qui avec son mari, a tant fait pour implanter l'opéra au Québec.

La question du mariage civil

Que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités

— abbé Gérard Dion

(Par François DEMERS)

Dans le numéro de juillet-août de "Perspectives sociales", M. l'abbé Gérard Dion déclare que la question de l'établissement du mariage civil devrait être réglée au plus tôt par le gouvernement du Québec. Il y a du respect de la liberté religieuse que le Concile a sanctionnée et que les catholiques du Québec sont disposés à voir mise en pratique, précise-t-il. Si on laisse s'éterniser les discussions, ajoute-t-il, le problème va continuer à s'envenimer et au risque que des articles sectaires fassent prévaloir des solutions qui emmèrondent toute la population.

À ce sujet, le directeur du département des relations industrielles, de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval suggère que le gouvernement du Québec habilite des juges pour célébrer des mariages civils ou encore des notaires qui le suggèrent récemment le bâtonnier de la Province, M. Yves Pérault. « Mais que l'on se décide à faire quelque chose », dit-il.



Quoi encore

Il est fort prétentieux de vouloir donner des conseils au président Johnson, relativement à la guerre du Vietnam. Il pourrait cependant envoyer les bas tous les mariages espagnols et franc-tireurs des États-Unis. Il ferait ainsi d'une pierre deux coups: la population des "states" serait rassurée et le Vietnam en serait quitte pour une frousse de plus.

Hic!
Il y a en France, un débit de boissons (statistiques 1964) pour 131,9 habitants. Pas étonnant que la consommation individuelle moyenne de vin ait été de 187,2 litres pour les 12 mois de 1964.

Je ne peux pas
M. Gilles Héault, conservateur du musée de l'Art contemporain à Montréal et aussi l'organisateur du symposium international de sculpture, sur les Plaines. Lorsqu'il vint présenter les sept participants du symposium à Lamontagne, il s'excessa de ce que le groupe ne comprend aucun Québécois. « J'ai bien demandé à M. René Tailliez, qui est dit à M. Lamontagne, mais n'a répondu qu'il ne savait que le fer ». Les sculptures du symposium sont façonnées dans le bois.

L'économie
Jos à son ami Arthur: « Je viens te dire adieu — Tu vas t'en aller. — Non je me tue, j'en ai assez de la vie, je ne puis plus rencontrer mes détes ». — « Voyons, secoues-toi! Courage! Je ne te laisse pas abattre comme cela ». — « Si je me tue, tu me promets de suivre mon enterrement jusqu'au cimetière? ». — « Mais bien sûr ». — Tu orneras ma tombe d'une couronne de fleurs? ». — « Certainement ». — Alors j'attends toi, car une couronne de fleurs te coûterait \$10 et tu ne perdras pas une demi-journée pour suivre non enterrement puisque tu auras ainsi réglé mon problème d'argent ».

D'ailleurs, continue-t-il, faisant allusion à la récente déclaration du Cardinal Léger, même si c'est la première fois qu'un évêque réclame une législation, c'est un fait manifeste que les catholiques et plusieurs prêtres ont fait campagne pour cette législation. Et qu'ils ont des motifs sérieux à ce sujet, sans vouloir présumer qu'ils représentent la pensée de l'archevêque de Québec, recevant toujours l'approbation de celui-ci pour publication.

Pas d'intégrisme en ce domaine
Par ailleurs, rejetait la position de ceux qui appellent les intégristes catholiques, pour- suite, c'est un fait. Mais doit-on imputer à l'Église catholique la responsabilité d'un tel retard? De fait l'Église du Québec, dit-il, ne s'est jamais opposée à l'établissement d'un mariage civil ou encore des notaires qui le suggèrent récemment le bâtonnier de la Province, M. Yves Pérault. « Mais que l'on se décide à faire quelque chose », dit-il.



Une seule fois

Il faudrait de longs calculs mathématiques, trois ou quatre ordinateurs électroniques, beaucoup de chance pour répéter exactement un semblable accident.

Nouveau conservateur
Le musée de Québec qui, sous la direction de M. Guy Viau est de plus en plus présent, peut compter depuis quelques semaines sur M. Jean Trudel, dont la nomination au poste de conservateur de l'art ancien n'a pas encore été faite officiellement.

M. Trudel, Québécois, a étudié la muséologie à Paris.

Appels importants
La compagnie de téléphone Bell annonce dans un journal qu'elle part en guerre (comme le chef de police de Québec a dit la semaine dernière) contre les appels importants, appels de menaces, coups fourrés téléphoniques, etc.

Pas de méprise
Alors que le comuna des mortels se contente d'un chat, d'un chien ou d'un oiseau quelconque comme son « meilleure ami de l'homme », Léo Ferré lui aime mieux une magnifique qu'on.

"Nous n'hésitons pas à faire notre part pour l'avancement de l'Université Laval" (Johnson)

Par Uriel POITRAS

"Nous n'hésitons pas à faire notre part dans l'avancement de l'Université Laval qui a tant fait pour l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme dans notre pays... de sorte que ses multiples projets contribuent grandement à la bonne entente d'un peuple qui a deux nations".

C'est ce qu'a déclaré M. Daniel Johnson, premier ministre de la province, alors que le gouvernement provincial a accueilli hier soir au Château Frontenac, les étudiants étrangers inscrits aux cours d'été de français de l'Université Laval.

M. Johnson a de plus affirmé que la majorité de la cité de Québec, ambassadeurs pour le Québec, ambassadeurs qui, selon le premier ministre, aident beaucoup à favoriser l'entente interprovinciale qui a changé du tout au tout depuis trente ans.

En effet, des 5,000 étudiants à participer aux cours d'été, la majorité provient de milieux anglophones canadiens, que ce soit du Québec ou des autres provinces du pays. Sur ce nombre d'étudiants, environ 1,000 proviennent des États-Unis et un bon nombre de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

M. Johnson a ajouté à ce sujet que l'on prêtait assez souvent un sens séparatiste à

Palais de justice

(Par Robert Giroux)

André Laramée a été accusé de meurtre simple, hier, à Québec

Un Québécois, André Laramée, cuisinier de 45 ans, du 78, rue Petit-Charlemagne, a été accusé de meurtre simple, hier, au palais de justice de Québec.

Le président du tribunal a profité de l'occasion pour faire l'éloge du service d'assistance judiciaire du Barreau de Québec et a assuré le prévenu qu'il pouvait être assuré, à l'avance, de pouvoir obtenir une défense pleine et entière.

Le cuisinier a écouté, sans émotion apparente, la lecture de la grave accusation portée contre lui. M. le juge Albert Dumontier a ensuite ordonné la tenue d'une enquête préliminaire qui a été fixée, pour l'instant, au 12 août.

Le prévenu, qui comparait sans procureur, a alors demandé calmement au juge s'il pouvait obtenir les services d'un avocat.

Celui-ci lui a répondu qu'il ne pouvait nommer un avocat d'office à ce stade, soit à celui de l'enquête préliminaire. Si, alors, vous êtes envoyé en prison, vous pourrez demander les services d'un procureur au juge et il nommera un avocat d'office.

Les deux hommes se assaient d'abord à une table et se commandaient quelques coupes. L'alcool aidant, l'un d'eux se mettait ensuite à zébrer une jeune fille assise dans leur voisinage jusqu'à ce que, ravie, elle consente à venir à leur table.

Après une consommation avec, sa flamme, le jeune homme l'invita ensuite à danser. Pendant qu'ils évoluaient sur le parquet de danse avec le rythme accablant d'une musique moderne, le comparse se mettait alors en devoir de "raviger" le réticule ou le portefeuille que la jeune fille avait abandonnée avec confiance sur la table.

Après le retour du couple, plus rien, ni personne. Explications habiles et excuses incessantes pour ce qu'un ami d'un soir avait pu commettre, puis départ après avoir promis de la revoir de nouveau.

La scène s'est reproduite quatre fois, dans la nuit du 3 au 4 août, dans des cabarets de Québec, aux dépens de quatre jeunes filles qui se sont vu enlever plus de 800 \$.

Pour clore la nuit en beauté, les deux complices ont fait un tour de Québec, puis se sont dirigés vers le Centre-ville où ils ont été arrêtés par la police.

Mon "chum" avait "pris un p'tit coup" avec moi et il voulait entrer dans l'union des marins, alors...

À ce point, le juge Albert Dumontier a pris son interlocuteur de cesser de lui monter des "bateaux" et condamna les deux prévenus, qui étaient sans condamnation antérieure à huit jours de prison.

FAITS DIVERS

Atterrissage forcé à Desquet

Un monomoteur de l'Épave-Club de Québec ayant deux personnes à bord a effectué un atterrissage forcé hier matin dans un champ, sur la ferme de M. Alphonse Paquet dans le comté de LeBlond. Il a été démolé.

Les deux passagers, MM. le pilote et le passager Armand Bédard se sont tirés sains et saufs malgré quelques "égratouilles".

C'est à la suite d'une déféction mécanique que le pilote a dû poser l'appareil. Ce dernier a toutefois accro-

Trois blessés sur le chemin Ste-Foy

Trois personnes ont subi des blessures dont l'une assez grave, lors d'un accident de la circulation impliquant trois véhicules, hier soir, à l'intersection du chemin Ste-Foy et de la rue St-Joseph.

Le plus gravement atteint serait M. Fernand Bernard, 31 ans, du 80, rue Arago, qui a été blessé aux jambes. Les autres blessés sont Mlle Lise Langlois, 18 ans, du 794 des Talus, et Mlle Claire Bouchard, des 155, St-Joseph.

Cérémonie d'inauguration

C'est samedi prochain à 3 h 00 heures il sera tenu au conseil de ville de Québec, en présence des autorités gouvernementales, aux cérémonies d'inauguration des récents travaux municipaux effectués au coût de \$1,500,000.

On sait que dans le but de moderniser, cette municipalité a procédé récemment à la construction d'un vaste réseau d'égouts, d'équipement pour la lutte contre l'incendie et à un système d'épuration des eaux.

À 3 h 00 heures, il y aura bénédiction de l'usine de pompage, du Centre de services civiques, du collège, réception civique à 8 h 00 heures, danse populaire au même endroit.

● MONTREAL — Voici une maquette du pavillon de la France qui sera érigé sur le site de l'Exposition mondiale qui doit avoir lieu à Montréal en 1967. Cet édifice recouvert de lames d'aluminium est un projet de l'architecte Jean Prouce et coûtera quelque 4 millions et demi. (UPI Téléphoto)

Après "Canada, terre de France" ce sera "Canada, terre promise"

par Claude GRAVEL.

"Canada, terre de France", tel est le titre d'un volume qu'un jeune prêtre français a publié dans son pays en 1960, avant d'être envoyé au Canada français — dans la province de Québec particulièrement — pour servir plusieurs années dans divers postes religieux et civiles, rencontrant plusieurs dirigeants de plusieurs milieux sociaux, notant, compilant.

Après avoir été plusieurs fois épuisé, le livre est maintenant périmé. C'est pourquoi, avoue-t-il, on n'a commandé à revenir au Canada afin de récrire un tout nouveau livre.

Il devrait paraître, si les choses se déroulent ainsi, le prochain, en même temps que l'ouverture de l'Exposition universelle de 1967, sous le titre "Canada, terre promise".

SEJOUR AU QUÉBEC
Pour son sixième volume, l'auteur a l'intention de passer les trois quarts de son temps au Québec et d'y interviewer diverses personnes pouvant lui fournir une juste image du Québec. Il ira tout d'abord à Montréal (Nouveau-Brunswick), Ottawa et Toronto (Ontario), puis à Québec, à Saint-Basile (Manitoba).

Un monomoteur de l'Épave-Club de Québec ayant deux personnes à bord a effectué un atterrissage forcé hier matin dans un champ, sur la ferme de M. Alphonse Paquet dans le comté de LeBlond. Il a été démolé.

Les deux passagers, MM. le pilote et le passager Armand Bédard se sont tirés sains et saufs malgré quelques "égratouilles".

C'est à la suite d'une déféction mécanique que le pilote a dû poser l'appareil. Ce dernier a toutefois accro-

Trois personnes ont subi des blessures dont l'une assez grave, lors d'un accident de la circulation impliquant trois véhicules, hier soir, à l'intersection du chemin Ste-Foy et de la rue St-Joseph.

Le plus gravement atteint serait M. Fernand Bernard, 31 ans, du 80, rue Arago, qui a été blessé aux jambes. Les autres blessés sont Mlle Lise Langlois, 18 ans, du 794 des Talus, et Mlle Claire Bouchard, des 155, St-Joseph.

C'est samedi prochain à 3 h 00 heures il sera tenu au conseil de ville de Québec, en présence des autorités gouvernementales, aux cérémonies d'inauguration des récents travaux municipaux effectués au coût de \$1,500,000.

On sait que dans le but de moderniser, cette municipalité a procédé récemment à la construction d'un vaste réseau d'égouts, d'équipement pour la lutte contre l'incendie et à un système d'épuration des eaux.

À 3 h 00 heures, il y aura bénédiction de l'usine de pompage, du Centre de services civiques, du collège, réception civique à 8 h 00 heures, danse populaire au même endroit.